

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 11 avril 2025, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le Comité Syndical ainsi réuni le 15 avril 2025 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril à 14 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	11/04/2025
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	3

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (3) :

CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, LE MEIGNEN Jean-Eudes

Excusés ou absents (41) :

ALIBERT Jean-Louis, BORIES André, BOUYSSIE Jean-Michel, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoît, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LACOMBE Jean-Marie, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, MONTOYA Jacques, NESPOULOUS Régine, ORCIBAL Jean-Sébastien, PAGES TOUZE Laurence, POUZOLET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSSEDRE Christian, WENZKE Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (1) :

M. BARBEZANGE Jacques a donné procuration à Mme CLEMENT Karine

Secrétaire de séance : Karine CLEMENT

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Validation du Procès-verbal du Comité syndical du 13 mars 2025
- Approbation du compte de gestion 2024
- Désignation du Président de séance pour le compte administratif 2024
- Approbation du compte administratif 2024
- Affectations des résultats 2024
- Contribution 2025 des membres
- Examen et adoption du budget primitif 2025
- Adefpat : Attestation de projet structurant
- Plan paysage : Etat d'avancement
- Questions diverses

1- Désignation du secrétaire de séance

Karine CLEMENT est désignée secrétaire de séance.

2- Validation du procès-verbal du comité syndical du 13 mars 2025

Le procès-verbal du comité syndical du 13 mars 2025 est soumis au vote.

⇒ Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, valide, à l'unanimité, le procès-verbal du 13 mars 2025.

3- Approbation du compte de gestion 2024

Le comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron doit se prononcer sur le compte de gestion 2024 présenté ci-dessous :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

64100 - PETR CENTRE OUEST AVEYRON

Exercice 2024

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	71 160,34		35 294,07		106 454,41
Fonctionnement	404 013,98		25 266,04		429 280,02
TOTAL I	475 174,32		60 560,11		535 734,43
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	475 174,32		60 560,11		535 734,43

Après s'être assuré que M. SOULAGE, Comptable public, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. SOULAGE, Comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur Jean-Eudes LE MEIGNEN, Président du PETR Centre Ouest Aveyron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

⇒ Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de la part du Comité Syndical,
- d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2024.

4- Désignation du Président de séance pour le compte administratif 2024

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical doit arrêter le compte administratif du PETR Centre Ouest Aveyron.

Considérant qu'en application de l'article L2122-14 du CGCT, le Président est tenu de quitter la salle au moment du vote du compte administratif et ne doit pas y prendre part.

Il est proposé d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

⇒ Le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité, Madame CLEMENT Karine Présidente de séance pour le vote du compte administratif 2024.

5- Approbation du Compte administratif 2024

Considérant que conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président,

Considérant que le Président doit quitter la séance et être remplacé par le Président de séance élu précédemment,

Le compte administratif et la note de présentation annexés. Ils sont consultables au siège du PETR centre Ouest Aveyron.

Le compte administratif 2024 présente les résultats suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de fonctionnement 2024	598 446.95 €	Dépenses d'investissement 2024	10 920.00 €
Recettes de fonctionnement 2024	623 712.98 €	Recettes d'investissement 2024	46 214.07 €
Résultat de fonctionnement 2024	25 266.03 €	Résultat d'investissement 2024	35 294.07 €
Résultat 2024		60 560.10 €	
Résultat de fonctionnement cumulé	429 280.02 €	Résultat d'investissement cumulé	106 454.41 €
Résultat global de clôture 2024		535 734.43 €	

Le compte administratif fait apparaître un résultat pour l'année 2024 de 60 560.10 €.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. SOULAGE, Comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur Jean-Eudes LE MEIGNEN, Président du PETR Centre Ouest Aveyron,

Monsieur Jean-Eudes LE MEIGNEN quitte la salle après présentation du compte administratif.

Madame Karine CLEMENT, Présidente de séance, met au vote le compte administratif.

⇒ Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2024.

6- Affectation des résultats 2024

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 et constatant que celui-ci présente :

- un excédent de fonctionnement de 429 280.02 €
- un excédent d'investissement de 106 454.41 €

⇒ soit un excédent global de 535 734.43 €

Il est proposé d'affecter ce résultat :

- en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 429 280.02 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté),
- en recette de la section d'investissement pour un montant de 106 454.41 € à l'article 001 (résultat d'investissement).

⇒ Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2024 telle que présentée ci-dessus.

7- Contribution 2025 des membres

Conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire, il est proposé de fixer par délibération le montant de la participation de chaque EPCI pour l'année 2025 comme suit :

COTISATIONS	2025	
	PETR/SCOT	2.30 €
	Contractualisation	0.20 €
	LEADER	0.30 €
	TOTAL	2.80 €

Conformément aux statuts, le montant de la participation est calculé en fonction de la population totale légale, entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

⇒ Le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter les montants des participations des EPCI membres tels que présentés ci-dessus,
- d'autoriser le Président à appeler les recettes,
- de dire que ces recettes sont inscrites au Budget Primitif 2025,
- d'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir à cet effet.

8- Examen et adoption du budget primitif 2025

Suite au débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire tenu en séance du 13 mars 2025, le comité syndical est invité à adopter le budget primitif 2025 du Budget Principal.

Le budget primitif, sa synthèse et la note de présentation sont joints en annexe. Ces documents sont consultables au siège du PETR Centre Ouest Aveyron.

Pour 2025, il est prévu un budget de 1 261 103 euros. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Budget prévisionnel 2025			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	538 619	PRODUITS DES SERVICES	0
Frais de structure et de procédure	208 500	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	649 983
Frais liés au programme d'actions	294 019	EXCEDENT de FCT REPORTE	429 280
Frais de communication	36 100	QUOTE PART SUBV EQUIP	10 920
CHARGES DE PERSONNEL	480 880		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 219		
DOTATION aux AMORTISSEMENTS	64 466		
Virement section investissement			
TOTAL DEPENSES	1 090 183	TOTAL RECETTE	1 090 183
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	140 000	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	106 454
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Subvention équipement	10 920	FCTVA	
Deficit d'investissemnt reporté		Exedent de fonctionnement capitalisé	
		AMORTISSEMENT	64 466
TOTAL DEPENSES	170 920	TOTAL RECETTE	170 920
TOTAL GENERAL	1 261 103	TOTAL GENERAL	1 261 103

Le budget est réputé voté par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le PETR n'est pas soumis à l'obligation de produire une annexe environnementale, dite de « Budget Vert » car il n'est pas concerné par les comptes de dépenses dont l'impact environnemental doit être coté obligatoirement en 2025.

⇒ **Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2025.**

9- Adefpat : Attestation de projet structurant

Dans le cadre du partenariat engagé avec l'association Adefpat, le PETR Centre Ouest Aveyron peut mobiliser des moyens pour accompagner les porteurs de projets de son territoire. Pour mettre en œuvre le dispositif de Formation-Développement, il convient de valider la pertinence de ces projets.

Le PETR Centre Ouest Aveyron, conformément à ses engagements en tant qu'organisme de développement assure l'accompagnement des bénéficiaires par la constitution d'un Groupe Projet qui remplit, dans ce cadre, une mission d'intérêt général.

Le projet de l'ancien hospice à Salles la Source :

La commune de Salles la Source possède un grand bâtiment, l'ancien Hospice datant des années 1930.

Bien qu'actuellement presque vide, il offre un potentiel intéressant à exploiter, situé en bordure de la route départementale 901 qui traverse le village. La mairie a souhaité travailler sur l'identité de Salles la Source et faire de ce lieu un pôle central rassembleur et fédérateur pour la commune, qui est composée de plusieurs villages dispersés.

Ce projet vise à redonner vie à cet édifice en le transformant en un lieu multifonctionnel au service des habitants et du territoire.

1- Ce projet s'intègre aux axes de travail retenus dans le cadre du PETR Centre Ouest Aveyron, et notamment au travers de sa mission « développement et redynamisation des bourgs centres » qui vise à accompagner la revitalisation des villages. Le projet de territoire du PETR met en avant la nécessaire valorisation des activités et commerces des bourgs dans une optique de lien social, et de vivre ensemble. Soutenir les fonctions de centralité et d'offres de services dans les bourgs se révèle un élément majeur de la politique du PETR et du SCoT Centre Ouest Aveyron ; il correspond également à des orientations stratégiques retenues dans le cadre des programmes LEADER et du Contrat Régional.

2- Le groupe projet de cette action remplit une mission d'intérêt général pour le PETR Centre Ouest Aveyron :

- Les membres du groupe projet sont chargés d'élaborer des propositions afin d'aider la Commune à exercer ses compétences en partant des besoins des bénéficiaires ultimes du service d'intérêt général,
- La seule compensation financière apportée aux membres du groupe projet est l'action de formation-développement mise en œuvre par l'Adefpat pour développer une compétence collective au sein du groupe projet,
- L'action de formation-développement est dimensionnée aux besoins de la mission suite à un travail réalisé conjointement entre l'Adefpat, la Commune de Salles la Source et le PETR.

Du fait de cette mission d'intérêt général, cette aide par la formation n'est pas considérée comme une aide d'Etat pour chacun des acteurs économiques participant au groupe projet.

⇒ Après avoir entendu le projet et délibéré, le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, à l'unanimité :

- **Atteste du caractère structurant du projet de l'ancien hospice de Salles la Source,**
- **Autorise le Président à solliciter un accompagnement par la formation auprès de l'ADEFPAT,**
- **Valide la mise en place d'un groupe projet chargé d'élaborer des propositions.**

10- Plan Paysage : Etat d'avancement

Le Plan Paysage est un outil stratégique visant à comprendre, préserver et valoriser les paysages d'un territoire en tenant compte des dynamiques en cours et des attentes des habitants. Il permet d'anticiper les évolutions paysagères, d'accompagner les politiques d'aménagement et de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux liés à la qualité des paysages. Cette démarche vise à concilier développement et respect du cadre de vie, en intégrant les dimensions écologiques, économiques et culturelles du territoire.

Le plan paysage a donc pour objectif de disposer **d'un diagnostic, d'enjeux, d'une stratégie et d'un plan d'actions qui pourra se décliner via des outils opérationnels qui pourront éventuellement être annexés aux PLUi et préciser les enjeux paysagers et patrimoniaux du SCoT**, tout en alimentant ses futures évolutions.

Dans ce cadre, le PETR Centre Ouest Aveyron a mandaté depuis septembre le bureau d'études CAUDEX qui a en charge cette élaboration.

Dans cette dynamique, **un temps fort le 13 mai** réunira tous les maires du territoire, afin de partager ce diagnostic et d'échanger sur les enjeux identifiés.

LES TRAVAUX PRÉVUS PROCHAINEMENT

Un temps fort de mobilisation des élus le 13 Mai 2025

1 Une séquence en plénière

Avec un partage des forces, des faiblesses, et des enjeux – en donnant une place à des témoignages d'acteurs



2 Une séquence en ateliers

Pour faire dialoguer sur des champs thématiques différents les EPCI dans un format inédit



3 Un temps conclusif convivial



Par ailleurs, des ateliers thématiques seront organisés courant juin et septembre pour approfondir certains aspects et co-construire les prochaines étapes du Plan Paysage.

⇒ Les membres du Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron prennent connaissance :
- de l'avancement de la démarche,
- des prochaines étapes à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30

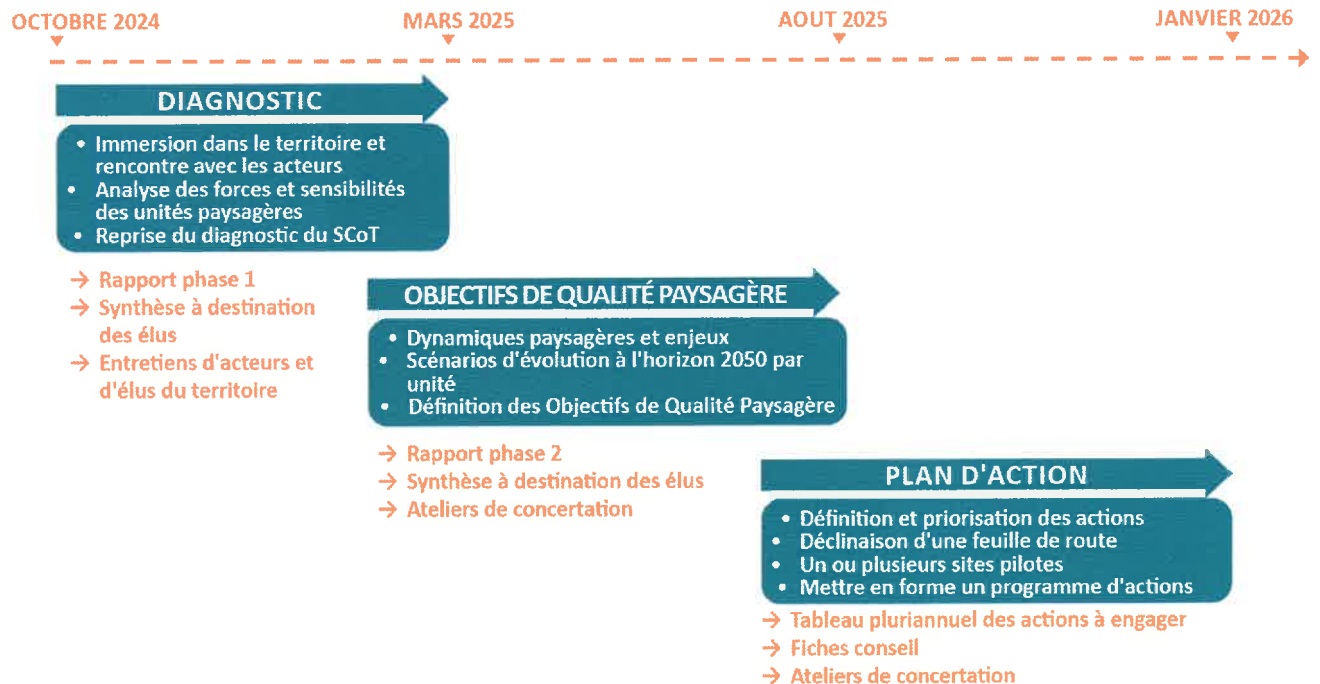
Rodez, le **23 SEP. 2025**

Karine CLEMENT,
Secrétaire de Séance

Jean-Eudes LE MEIGNEN,
Président

DÉROULÉ DE LA MISSION

Etapes et planning



Aujourd'hui, nous arrivons à la fin de la phase de diagnostic, étape essentielle permettant de poser les bases d'une réflexion partagée sur les dynamiques paysagères. Ce diagnostic repose sur quatre axes majeurs :

LA STRUCTURE DU DIAGNOSTIC

